

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DRÔME****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 MARS 2012**

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M. Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX, Adjoint ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; Mme Noëlle CHARRON ; Mme Odile CHOSSON ; M. Christian CROS ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. N'Diaga CISSE (pouvoir à Mme Colette BARON) Adjoint, M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS) ; Mme Danielle BROCHIER (pouvoir à Mme Monique BESCOND) ; M. Samuel BARON (pouvoir à M. Alain LACROIX) ; Mme Michelle GHETTI (pouvoir à M. Michel FOMBONNE) ; M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme Jeanine PARDANAUD) Conseillers municipaux.

Absent : Mme Patricia DOMEK, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance : M. Alexis MORVAN.

A l'ouverture de la séance le Maire transmet à l'Assemblée les salutations de M. CISSE toujours hospitalisé.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars est adopté sans observation.

La séance de ce soir est essentiellement consacrée aux comptes de l'année écoulée et de ceux de l'année en cours. Il s'agit d'une des plus importantes de l'année qui a nécessité un travail important de la part de l'Adjoint aux finances, de Mme SOUSTRAT et de M. BAUDIN le Maire les en remercie.

Comptes administratifs et budgets primitifs font l'objet, à titre d'expérimentation, d'une présentation groupée des sections de fonctionnement.

Le Maire ne pouvant assurer la présidence de la séance au cours de laquelle est présentée le compte administratif cette fonction est dévolue à Mme BESCOND, 1^{ère} Adjointe.

I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET BUDGETS PRIMITIFS 2012

Rapporteurs : Michel FOMBONNE

Assainissement

Dépenses d'exploitation 2011 à hauteur de 132.347,16 € très proche de la prévision. En 2012 la somme affectée aux services divers est à 10.050 € (contre 606 en réalisation) pour prendre en compte des régularisations d'actes de servitudes toujours en attente. La charge des intérêts d'emprunts diminuera légèrement en 2012.

En recettes le produit de la redevance 122.000 € est à l'identique de celui de 2011.

Les produits de la participation pour raccordement à l'égout seront cependant importants cette année avec une prévision à 36.800 € en raison de nombreuses constructions.

En section d'investissement le volume des dépenses 2011 est de 250.855,62 €, celui des recettes de 111.810,92 € et le résultat global toutes sections confondues est de 11.503,38 € après prise en compte des restes à réaliser.

Budget principal

Les dépenses de fonctionnement 2011 se sont élevées à 2.004.166,14 €. On peut noter que les travaux d'entretien confiés aux entreprises sont en nette diminution, de nombreuses tâches étant accomplies à moindre frais par les services techniques.

Pour 2012 on relève une augmentation sensible des coûts d'énergie avec la remise en service de la salle des fêtes de Mantaille et bien sûr l'augmentation des prix. Egalement des charges salariales qui progressent de près de 100.500 € avec l'emploi à la médiathèque, le passage de témoin du directeur des services, la reconduction de contrats aidés et le remplacement d'un agent en congé de longue durée. Des recettes (Etat, assurances) viennent cependant alléger cette charge.

Significative de la crise économique actuelle, la subvention au CCAS fait un bond de 7.000 à 10.000 €.

Les intérêts de la dette passent de 157.780,24 € à 198.252 € sous réserve que les emprunts soient réalisés dans leur intégralité.

Les recettes de fonctionnement ont été de 2.506.235,39 € en 2011 avec un gain de plus de 30.000 € en fiscalité couvrant un déficit d'attribution par les services fiscaux du produit des impôts en 2010.

En 2012 les prévisions totalisent 2.563.439 € avec une fiscalité prenant en compte des taux relevés de 3 %.

Pour l'année en cours, la dotation globale de l'Etat augmente uniquement en suivant les chiffres de la population et comme précisées plus avant certaines recettes viennent soulager la masse salariale : subvention de l'Etat (21.783 €) pour l'emploi à la médiathèque, dotation d'équilibre pour le salaire des agents recenseurs, contrats aidés, indemnités d'assurance.

Les travaux en régie sont estimés à 27.979 €.

Les réalisations des programmes d'investissement se sont élevées à 1.051.901 € en dépenses et 94.110,70 € en recettes.

Le bilan 2011 des deux sections dégage un excellent global de 52.025,80 €.

Présentation faite, le Maire quitte la salle pour laisser place aux votes.

Les deux comptes du budget principal et d'assainissement ainsi que le tableau des acquisitions et cessions (sur lequel figure l'achat de l'immeuble Vallet rue Jean-Jaurès) sont adoptés à l'unanimité (3 votes distincts).

Le Maire reprend ensuite la présidence de la séance.

II. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Rapporteur : Monique BESCOND

Dressés par M. Dominique TURPIN, Receveur Municipal, les comptes de gestion sont en similitude avec les comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapporteur Monique BESCOND

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation après prise en compte des besoins de financement de la section d'investissement.

Le solde éventuel est repris sur l'exercice suivant en section de fonctionnement.

Budget principal

Résultat à affecter.....	502.069,25 €
Réserves	450.043,45 €
Excédent reporté (section de fonctionnement)	52.025,80 €

Budget assainissement

Résultat à affecter.....	103.867,41 €
Réserves.....	92.364,03 €
Excédent reporté (section d'exploitation).....	11.503,38 €

Adopté à l'unanimité.

IV. INVESTISSEMENTS 2012

Abordant le budget, le Maire attire l'attention des élus sur l'importance des investissements cette année avec l'achèvement des travaux de la médiathèque, la réalisation partielle (à cheval sur deux exercices) de ceux de l'école maternelle, les nombreux travaux de voirie ainsi qu'une nouvelle tranche d'assainissement qui profite pour la dernière année des subventions combinées de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et du Département.

Il sera fait appel à l'emprunt mais on peut l'envisager sereinement car il financera un patrimoine dont la durée d'utilisation sera longue. Le seuil d'endettement va monter avant une dynamique de désendettement qui commencera son cycle d'ici 7 à 8 années.

Il faut noter que dans la dette annuelle figure pour environ 120 € / habitant un emprunt relatif à l'acquisition d'une parcelle à bâtir dont la revente viendra alimenter les recettes budgétaires.

La commune engage un pari, celui de commencer à réduire les dépenses de fonctionnement en particulier celles d'achat d'énergies en réalisant quelques travaux qui produiront leurs effets dès la prochaine saison froide.

Malgré la période difficile que nous traversons le Maire pense que l'on ne doit pas réduire les investissements qui créent le travail de nos entreprises et donc les emplois, d'autant plus qu'ils satisfont aux besoins des administrés.

Pour tenir compte de la situation internationale la stratégie de revalorisation annuelle des impôts de l'ordre de 6% doit être revue. Aussi le budget a-t-il été construit avec une revalorisation de 3% et va s'accompagner d'une surveillance accrue de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de limiter l'appel à l'emprunt. Des évaluations seront faites en cours d'année.

Michel FOMBONNE déroule ensuite les différentes opérations inscrites sur l'exercice.

Assainissement

Total des travaux 302.423 € correspondant essentiellement à la nouvelle tranche du quartier Est et à la mise en place d'un dispositif d'auto surveillance des rejets dont Jean-Paul NICOLET expose l'utilité voir la nécessité.

Le budget est auto suffisant (pas d'emprunt)

Budget principal

- Château de Larnage : une première façade en 2012 pour 44.668 €
- Extension du gymnase : 154.328 €
- Réfectoire cantine Eluard 57.761 €

A noter que ces deux dernières estimations sont selon toute vraisemblance trop fortes.

- Travaux divers : 59.555 € dont 16.373 € pour la reprise de l'éclairage du gymnase de Mantaille.
- Médiathèque : achèvement des travaux pour 304.399 €
- Rénovation salle des fêtes de Mantaille : solde de 4.030 € en dépenses et 51.000 € en recette de subvention.
- Ecole maternelle : inscription sur 2013 des deux tiers de l'opération soit 1.389.860 €.

Le Maire met en avant les deux dotations parlementaires obtenues sur les investissements du quartier Nord, celle du Député BIANCHERI sur les fonds spéciaux du Ministère de l'intérieur et celle de M. GUILLAUME, premier vice-président du Sénat sur la réserve parlementaire.

- Matériel et mobilier : 38.518 € dont 11.726 € pour un nouveau logiciel de comptabilité.
- Voirie : 537.089 € avec notamment le carrefour de l'entrée ouest du Bourg, le plateau traversant au droit d'Intermarché et la réfection de la VC 36.

- Opérations sous mandat : travaux pour le compte du département à hauteur de 62.858 €
- Réseaux : 74.506 € (électrification rurale et éclairage public)
- Autres immobilisations : 41.987 €
- Embellissements : 35.500 € (plantations, jeux, signalétique, illuminations...)

Ces deux budgets 2012 sont adoptés à l'unanimité

Le budget principal est résumé dans un tableau de bord qui met en lumière les principales évolutions et retrace ce qui vient d'être exposé.

A noter un effort d'équipement de 2.762.000 € et une dette par habitant de 1.340 € sous réserve de la réalisation des emprunts inscrits.

Sur la période 2005/2012 dépenses et recettes de fonctionnement sont parfaitement parallèles et permettent un gain pour l'autofinancement de la section d'investissement.

V. FISCALITE

Rapporteur : Michel FOMBONNE

L'Adjoint présente les trois simulations à + 2, + 3 et + 4 % d'augmentation des taux rappelant que le budget a été élaboré avec une marge à + 3 % qui constitue la proposition soumise au vote.

Les taux des impôts ménage ressortent ainsi pour 2012 :

Taxe d'habitation.....	9.87
Foncier bâti.....	11.71
Foncier non bâti.....	47,74

Adopté à l'unanimité

VI. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-Paul NICOLET

Les tarifs actuels sont de 0,81 € pour les abonnés du Bourg et de 1.62 € pour ceux de Coinaud et de Mantaille. Compte tenu d'une évolution annoncée des tarifs du SIA du Pays d'Albon impactant les factures des abonnés du Bourg il convient, dans le but de préserver l'équité de tous les redevables, de faire évoluer le tarif des abonnés de Coinaud et de Mantaille. Le nouveau tarif est proposé à 1,65 € HT /m3.

Adopté à l'unanimité

VII EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX

Les demandes de subventions auprès de la DRAC sont en cours.

Il faut envisager une dépense de 59.127,27 € TTC pour acquérir les étagères, les gradins, le mobilier administratif, les stores occultants et l'ensemble des matériels et logiciels informatiques.

Il faut comparer cette somme finale avec la première estimation de 93.641 € (exprimée hors taxes) pour comprendre l'effort d'économie sur le projet d'équipement.

Le mobilier actuel sera réutilisé.

Accord de l'Assemblée pour l'ensemble (unanimité).

VIII EMPLOI DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Alain GENTHON

Le contrat, d'une durée de 3 ans, de la responsable des services techniques est arrivé à l'échéance.

L'Assemblée ayant déjà dans sa délibération d'origine autorisé le renouvellement, le Maire propose de contractualiser à nouveau pour une période de 18 mois ce qui permettra à l'agent de collaborer avec le successeur du Directeur des Services.

Mme DOREL qui occupe le poste a demandé à cette occasion de modifier la rémunération en intégrant dans le salaire statutaire une partie du régime indemnitaire, sans évolution du revenu, pour une amélioration de droits à la retraite.

L'Assemblée adopte (unanimité) et place l'agent sur le grade d'ingénieur principal 6^{ème} échelon.